



2024/2676

11.10.2024

**DÉCISION (PESC) 2024/2676 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ**

**du 9 octobre 2024**

**portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2024/1691 (ATALANTA/3/2024)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) <sup>(1)</sup>, et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 10 novembre 2008, le Conseil a adopté l'action commune 2008/851/PESC, qui prévoit une opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA).
- (2) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de la force de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA (ci-après dénommé «commandant de la force de l'UE»).
- (3) Le 11 juin 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/1691 <sup>(2)</sup> portant nomination du vice-amiral Manuel ALVARGONZÁLEZ MÉNDEZ en tant que commandant de la force de l'UE.
- (4) Le 30 juillet 2024, les autorités militaires portugaises ont proposé la nomination du contre-amiral Armando PEREIRA DA COSTA VALENTE TINOCO afin qu'il succède au vice-amiral Manuel ALVARGONZÁLEZ MÉNDEZ en tant que commandant de la force de l'UE (ci-après dénommée «proposition de nomination») à partir du 15 octobre 2024.
- (5) Le 31 juillet 2024, le commandant de l'opération de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA a soutenu la proposition de nomination.
- (6) Le 5 août 2024, le Comité militaire de l'Union européenne a soutenu la proposition de nomination, et a recommandé de nommer le contre-amiral Armando PEREIRA DA COSTA VALENTE TINOCO en tant que commandant de la force de l'UE à partir du 15 octobre 2024.
- (7) Il convient de prendre une décision concernant la nomination du contre-amiral Armando PEREIRA DA COSTA VALENTE TINOCO en tant que commandant de la force de l'UE.
- (8) Il y a donc lieu d'abroger la décision (PESC) 2024/1691,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Le contre-amiral Armando PEREIRA DA COSTA VALENTE TINOCO est nommé commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) à partir du 15 octobre 2024.

*Article 2*

La décision (PESC) 2024/1691 est abrogée.

<sup>(1)</sup> JO L 301 du 12.11.2008, p. 33.

<sup>(2)</sup> Décision (PESC) 2024/1691 du Comité politique et de sécurité du 11 juin 2024 portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2024/570 (ATALANTA/2/2024) (JO L, 2024/1691, 13.6.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1691/oj>).

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le 15 octobre 2024.

Fait à Bruxelles, le 9 octobre 2024.

*Par le Comité politique et de sécurité*

*La présidente*

D. PRONK

---